



Date du colloque : [Jeudi 28 mars 2019](#)

Date limite des propositions : [1<sup>er</sup> février 2019](#)

## PRÉSENTATION DE LA THÉMATIQUE GÉNÉRALE : PATRIMOINE ET ALTÉRITÉ

Le 4<sup>e</sup> colloque étudiant de l'IPAC propose d'étudier le concept d'altérité et son rôle dans les interactions humaines propres au domaine du patrimoine culturel. Il vise à stimuler une réflexion sur la façon dont la diversité et la pluralité culturelles agissent en tant qu'agents patrimoniaux fédérateurs, d'intégration et de compréhension de « l'Autre » ou comment, au contraire, des ruptures, tensions ou désintégrations du vivre ensemble peuvent se produire. Bref, comment le patrimoine représente-t-il un pont culturel entre *Nous* et les *Autres*, ainsi qu'un instrument de division potentiel ? Quel rôle joue le patrimoine et quel levier représente-t-il dans un monde qui semble avoir perdu ses repères, ses racines et son identité ?

Lors de ce colloque, nous nous pencherons sur la question de l'altérité à travers le prisme du patrimoine car, aujourd'hui et à l'heure de la société-monde, nous assistons à une augmentation de ce que l'on peut appeler altérophobie, c'est-à-dire une peur de l'Autre motivée par l'incompréhension. La crainte de l'Autre se manifeste de plusieurs manières : un inconfort envers les communautés migrantes, le déphasage entre les communautés locales et les masses de touristes internationaux, l'hégémonie de discours d'un Nous représenté par les Occidentaux sur les Autres (par exemple, les Africains), ainsi que les tensions entre les groupes

ethniques religieux ou d'autres historiquement plus discriminés, notamment les autochtones et la communauté LGBT. De même, la peur de l'autre se produit dans le monde numérique, notamment sur les réseaux sociaux. Quels cas d'études de terrain ou recherches spécifiques peuvent nous en dire plus sur l'aspect patrimonial de l'altérité et sur son caractère fédérateur ou séparateur ?

« On n'est 'Autre' que dans le regard de quelqu'un », affirme Mondher Kilani, anthropologue tuniso-suisse. Le thème du colloque nous amène à nous demander si le patrimoine, partagé ou mis en partage, peut agir en tant qu'outil de compréhension, de dialogue et d'échange avec l'autre, dans la même communauté patrimoniale ou au sein de la communauté mondiale, par exemple à travers son inscription sur les listes des conventions culturelles de l'UNESCO. Notre réflexion « patrimoine et altérité » se décline en trois axes de recherche – [transmission, dépossession et réconciliation](#) – que les intervenants au colloque développeront selon leurs recherches et études de cas. Nous pouvons, par exemple, nous demander quelle est l'importance de la transmission d'un savoir traditionnel, d'une langue, d'une pratique sociale propre à certaines communautés patrimoniales (Axe 1) ? Une désappropriation patrimoniale, comme le pillage d'œuvres d'art ou l'interdiction de pratiquer un chant ou une danse traditionnelle, correspond-elle à un effacement identitaire et culturel (Axe 2) ? Comment les différents patrimoines, et leurs pratiques, lieux, mémoires associées, œuvrent-ils comme leviers de compréhension des diversités qui sont générateurs de fierté et échanges interculturels (Axe 3) ? Ces questions et bien d'autres viennent nourrir la réflexion autour du thème général du colloque.

**Cette année, trois nouveautés** s'ajoutent à la formule scientifique du colloque :

1. Une **table ronde** intitulée « Le patrimoine : agent fédérateur » aura lieu à la fin du colloque avec la participation de trois professeur(e)s universitaires qui interviendront pour échanger sur l'importance de l'altérité patrimoniale, un concept aussi actuel qu'important à discuter et analyser ;
2. Le comité étudiant du colloque s'engage dans une démarche de reconnaissance événementielle en obtenant la « **Certification événements écoresponsables** » de l'Université Laval, dans le but d'éviter l'utilisation de matériels en plastique ou le gaspillage alimentaire ;
3. Dans la foulée de l'obtention d'une certification écoresponsable, la troisième nouveauté est constituée par le « **Panier bio-culturel** ». Ce projet novateur élaboré par Laetitia Rasclé, doctorante à l'Université Laval et membre étudiante de l'IPAC, consiste en un panier mensuel où ses adhérents trouvent un amalgame de *naturel* (fruits et légumes de saison) et de *culturel* (recueil de poésies, billet de théâtre, une entrée pour des conférences et autre). L'idée est de promouvoir l'agri-culture, les agriculteurs et faire rayonner les artistes de Québec en mutualisant un réseau de distribution et diffusion bio-culturelle. Un tirage au sort est prévu et un des participant(e)s au colloque gagnera un panier !

## **AXE 1 – PATRIMOINE ET TRANSMISSION**

Tout patrimoine est une construction sociale et culturelle négociée par ses acteurs, la « communauté patrimoniale », qui lui attachent une valeur culturelle. Le bien patrimonial est reconnu par la communauté et ses institutions comme témoignage concret de son identité culturelle. Il est, diraient les sociologues et les ethnologues, un marqueur identitaire. Le processus de patrimonialisation a alors pour objectif d'engager une réflexion sur l'identification d'un bien culturel et éventuellement son acceptation sociale en tant qu'élément patrimonial. Ce processus peut mener à court, moyen et long terme à des actions de protection, de mise en valeur et de transmission. Néanmoins, dans un contexte de mondialisation, de vieillissement de la population et de mouvements des cultures humaines, l'action de transmission du patrimoine rencontre un double défi, à la fois endogène et exogène. Le processus de transmission du patrimoine se heurte à l'altérité historique et l'altérité culturelle. D'une part, nous sommes de plus en plus confrontés à une forme d'altérité historique représentée par un fossé générationnel grandissant. Le vieillissement de notre population signifie qu'une partie de notre patrimoine est menacée de disparition s'il n'est pas identifié, consigné et transmis. Dès lors, avons-nous le devoir de tout consigner ? Si nous ne le faisons pas, comment accepter qu'une partie de notre patrimoine disparaisse dans l'oubli ? D'autre part, les mouvements d'immigration constituent une variable inévitable dans l'équation de la patrimonialisation. Le patrimoine étant une stratégie d'affirmation identitaire et parfois nationale, la patrimonialisation est-elle compatible avec l'augmentation du poids démographique des communautés migrantes ? Est-il possible qu'un décalage se produise entre un patrimoine culturel national et les communautés issues de l'immigration ? Quelle est alors la place de la médiation interculturelle dans la transmission de notre patrimoine à cet Autre qui devient Soi ? Comment l'enseigner et le partager avec les nouveaux arrivants sans pour autant les assujettir à nos repères identitaires ? Enfin, la transmission du patrimoine est-elle unidirectionnelle ? Devons-nous intégrer à notre folklore national le patrimoine des communautés migrantes ?

## **AXE 2 – PATRIMOINE ET DÉPOSSESSION**

Que ce soit au Québec ou ailleurs dans le monde, le patrimoine souffre de différents problèmes de protection, comme la destruction ou le pillage. De ce fait, de nombreux organismes travaillent activement afin d'endiguer ces atteintes. Toutefois, certaines atteintes, négligées et plus insidieuses, affectent la conception que nous nous faisons du patrimoine et occasionnent différents torts beaucoup plus problématiques que la simple destruction ou le pillage combiné. Nous parlons bien ici de la

dépossession comme facteur d'altération des réalités patrimoniales tant matérielles qu'immatérielles. Dans la pratique, le tourisme de masse peut engendrer une dépossession du patrimoine, en privant une communauté de ce dernier au profit d'une économie touristique. Pensons entre autres aux Barcelonais ou aux Vénitiens qui doivent coexister et supporter des milliers de touristes, parfois irrespectueux ou insouciant de leur impact. Pensons aussi au Pont de Mostar détruit pour signifier la séparation entre les Serbes et les Croates, et reconstruit sans leur aval par la communauté internationale, engendrant de ce fait une dilution de sa valeur sensorielle comme lien entre les communautés ethniques coexistant autour de la Neretva. Il serait donc opportun de se demander si la mondialisation du patrimoine peut être bénéfique aux communautés ou si elle n'engendre qu'une perte d'authenticité ? Cependant, il serait faux de restreindre la dépossession à cette seule dimension. Cette dernière peut aussi survenir dans un contexte de préservation comme c'est le cas dans un musée. L'aliénation d'un objet pourra donc avoir des multiples conséquences. Par exemple, est-ce que le retrait d'un bien à une communauté afin de l'intégrer dans un musée pourrait avoir un impact sur la réalité patrimoniale de l'objet ? Autrement dit, est-ce qu'un objet patrimonial peut conserver sa filiation avec une communauté à partir du moment où il se retrouve exclu de son contexte d'appartenance et enfermé dans la vitrine d'un musée ? Finalement, est-ce que la classification d'une tradition ou d'un aliment comme élément du patrimoine immatériel peut permettre de préserver sa valeur symbolique ou est-ce que cela aura pour impact, au fil du temps, de diluer sa valeur et d'engendrer des conflits ?

### **AXE 3 – PATRIMOINE ET RÉCONCILIATION**

Intimement lié à l'affirmation des identités et des mémoires nationales ou communautaires, le patrimoine peut aussi servir à la négation de celles-ci. Les usages du patrimoine se révèlent autant éthiques que politiques pour le meilleur – par exemple, lors de la Commission de la vérité et de la réconciliation (CVR) en Afrique du Sud – ou le pire – par exemple, le conflit opposant Israéliens et Palestiniens concernant, notamment, le tombeau des Patriarches à Hébron en Cisjordanie. Si on en juge par les recommandations des auteurs du rapport sur le statut d'objets africains dans les musées français, rédigé à l'adresse du président Emmanuel Macron, la restitution des œuvres d'art acquises lors de rafles coloniales serait une voie de réconciliation essentielle entre États anciennement colonisateurs et peuples colonisés. La réconciliation patrimoniale peut aussi prendre le visage de commémorations nationales ou binationales impliquant la mutualisation des lieux de mémoire significatifs pour les communautés. En effet, elle commande presque toujours des compromis historiques ou patrimoniaux, une reconnaissance des offenses ou crimes commis, une conciliation des intérêts souvent divergents, voire, ultimement, un pardon ou une amnistie. Quelquefois imposée par les institutions ou les instances nationales, voire internationales, la réconciliation fait aussi son chemin à une échelle individuelle, dans les cœurs et les âmes des citoyens. Ce jeu

d'échelles doit être investi par les chercheurs. De plus, les nouvelles façons d'aborder le patrimoine font ressortir qu'une des voies de la réconciliation nationale face à des lectures patrimoniales concurrentes réside dans le fait de tenter de raconter autrement les événements fondateurs de l'histoire. Ainsi, dans le contexte patrimonial canadien, une réconciliation patrimoniale pourrait consister en une diffusion plus profonde de l'histoire des Premières Nations et des différentes communautés qui ont peuplé le territoire, et en une recherche de liens qui unissaient ces communautés entre elles. Cela au risque de tisser un patrimoine collectif inédit duquel pourrait naître un projet politique rassembleur. Enfin, nous sollicitons des contributions qui abordent ce troisième axe sous des angles variés. La vérité historique doit-elle être négociable afin d'atteindre une juste mémoire « équitable » pour chaque partie lors d'un conflit de nature patrimoniale ? L'arbitrage juridique est-il une manière valable et pérenne d'atteindre la réconciliation patrimoniale ? En quel sens la définition même du patrimoine, ainsi que ses pratiques et ses paradigmes privilégiés en Occident constituent-ils un frein à la réconciliation patrimoniale ?

### **FORMAT DU COLLOQUE**

Les présentations du colloque étudiant de l'IPAC se dérouleront lors d'une journée complète, le **jeudi 28 mars 2019**. Les conférences sont d'une durée de **20 minutes**. Les supports visuels (PowerPoint, Prezi, etc.) sont encouragés.

### **MODALITÉS DE REMISE DES PROPOSITIONS DE COMMUNICATIONS**

Veuillez remplir le formulaire de proposition de communications et le faire parvenir à l'adresse [ipac@ipac.ulaval.ca](mailto:ipac@ipac.ulaval.ca) au plus tard le **1<sup>er</sup> février 2019**. Une réponse vous sera communiquée dans les meilleurs délais. Les propositions de communications reçues sous d'autres formats seront immédiatement retournées pour correction. Nous encourageons l'envoi de propositions portant sur une étude de terrain spécifique ou une communauté patrimoniale en particulier. Les communications en anglais sont les bienvenues.

### **FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DÉPENSES**

Le colloque étudiant de l'IPAC a pour mandat de favoriser la communication et les échanges entre les étudiants dont les sujets de recherche portent sur toutes les formes du patrimoine culturel, tant matérielles qu'immatérielles. Il est donc important pour nous de donner la chance aux étudiants de tous les cycles de participer au colloque.

Comme il s'agit d'une initiative étudiante, nous ne pourrons pas rembourser les frais de déplacement de nos participant(e)s. Si vous demeurez à l'extérieur de la ville de Québec, vous devez être en mesure de vous déplacer à l'Université Laval (Québec, Canada) afin de présenter votre recherche. Pour les participant(e)s qui résident à Montréal, nous serons heureux d'organiser un covoiturage si le besoin se manifeste.

Nous nous engageons à fournir un repas « boîte à lunch » à toutes les conférencières et tous les conférenciers du colloque. Du café et des viennoiseries seront également offerts. L'inscription au colloque en tant que participant(e) et auditeur(trice) est **gratuite**.

### **VOTRE COMITÉ ORGANISATEUR**

*Sophie Beaudoin, Doctorat en histoire, Université Laval*

*Pascal Fortier, Doctorat en archéologie, Université Laval*

*Olivier Pilette, Baccalauréat multidisciplinaire (certificat en Archéologie; certificat en Ethnologie)*

*Marco Romagnoli, Doctorat en ethnologie et patrimoine*

*Pour toute information supplémentaire, veuillez nous envoyer un message à :*

[ipac@ipac.ulaval.ca](mailto:ipac@ipac.ulaval.ca)

Institut du patrimoine culturel de l'Université Laval

[www.facebook.ca/ipaculaval](https://www.facebook.ca/ipaculaval) | [www.ipac.ulaval.ca](http://www.ipac.ulaval.ca)

---